

**PROCES VERBAL**

**Conseil Municipal du 21 novembre 2024**

Nombre des conseillers

En exercice : 19

Présents : 15

L'an deux mil vingt-quatre, le 21 novembre,

Le conseil municipal de la commune DES VELLUIRE-SUR-VENDEE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Laurent DUPAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13.11.2024

Présents : Laurent DUPAS, Chantal JAUMIER, Serge BARREAUD, Christine BOBIN, Didier SERNAGLIA, Valérie GAUFFENIC, Sabrina JUTARD, Jennifer ROUHAUD, Steve GRELAUD, Alexis MAINARD, Romain PAGEAUD, Adrien MARTIN, Maryse DE OLIVEIRA, Valérie GAUFFENIC, Maïté GENAUZEAU.

Absent non excusé : Michaël HAPIOT

Absents excusés : Caroline POUVREAU (donne pouvoir à Christine BOBIN), Sandrine JACQUAT (donne pouvoir à Alexis MAINARD), Alain BENETEAU (donne pouvoir à Serge BARREAUD).

Secrétaire de séance : Alexis MAINARD

Approbation du Procès-Verbal du 15.10.2024

Monsieur le Maire demande au Conseil l'accord pour l'ajout d'un point supplémentaire : Aide façade/toiture Alain PIERRE

**1- Objet : Aide façade/toiture rue Jean Moulin** **Votants : 18**

**Rapporteur : Laurent DUPAS**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 13 octobre 2020 concernant la mise en place d'une participation financière de la commune en complément de la participation financière de la communauté de communes du pays de Fontenay-Vendée pour l'aide directe « façade – toiture ».

Monsieur Alain PIERRE ayant déposé un dossier complet à la mairie, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide donc d'attribuer la somme forfaitaire de 1 000 € à Monsieur Alain PIERRE.

**2- Objet : Décisions prises par le Maire**

**Rapporteur : Chantal JAUMIER**

Madame Chantal JAUMIER, Adjointe, présente au Conseil Municipal les diverses décisions qui ont été prises du 16.10.2024 au 20.11.2024 :

**DEVIS (TTC)**

WURTH – consommables petit entretien – 176.89 €

GAMM VERT – taille haie – 818.10 €

COMELEC – travaux électriques salle de Velluire – 13 789.20 €  
AIMON LEGERON – électricité salle de Velluire – 5 878.25 €  
CHRISTOPHE ANIMATION – animation du communal 2025 – 350.00 €  
METAMORPHOSE – panneaux 1 naissance-1 arbre – 60.00 €  
PERAUD Patrick – mur du cimetière de Velluire – 5 874.57 €  
BRUNEAU – 2 onduleurs écoles – 334.68 €  
PRECISION CAR SERVICE – entretien véhicule – 692.40 €  
NEW LOC – location mini pelle – 164.69 €  
ACTUELVET – vêtements personnel scolaire – 318.90 €

### **FACTURES (TTC)**

Aimé Henry Favrou – argent de poche – 15.00 €  
Chloé Pouvreau – argent de poche – 30.00 €  
Orange – tél école maternelle octobre – 69.60 €  
CDG – visite médicale L. Bréau – 46.00 €  
Wesco – tables cantine – 536.47 €  
Gaignet – pain cantine juillet septembre et octobre – 255.00 €  
Wurth – consommables petit entretien – 176.89 €  
Vendée habitat – loyer PAYRE octobre – 1 233.33 €  
Intersport – casquettes roses – 485.00 €  
Weldom – javel et vinaigre – 69.53 €  
Halles dis – octobre rose et halloween – 167.27 €  
Bricomarché – ampoules – 46.50 €  
Cavac – chambre à air – 82.69 €  
Rexel – fournitures décors de Noël – 1 858.27 €  
Boutin – fournitures biblio – 32.59 €  
Hyper U – livres biblio – 372.02 €  
Mercier – escalier mairie – 762.83 €  
Mercier – plafond salle Velluire – 594.77 €  
Tout zing – réparation toiture école maternelle – 150.00 €  
Cars du bocage – transport sortie école primaire – 320.00 €  
Soulard – transport cantine octobre – 756.87 €  
Bouygues – téléphone mairies biblio – 340.19 €  
Biorylis – prise de sang L. Bréau – 31.53 €  
Maéline Clarke – argent de poche – 15.00 €  
Chloé Pouvreau – argent de poche – 30.00 €  
Bruneau – onduleurs écoles – 334.68 €  
Alyatis – maintenance novembre – 108.00 €  
Fleur d'o – 11 novembre – 120.00 €  
AF Taillée – taxe remembrement – 57.49 €

### **DPU**

08.10.2024 – 25 rue chantefoin DUPLAN/MREJA – 120 000 € + frais  
08.10.2024 – 1 rue du château BRACHET/CHAVANCE – 549 000 € + frais  
22.10.2024 – 52 rue Jean Moulin GRALL/SCI BBLOC – 50 000 € + frais  
05.11.2024 – 4 rue Tudet LE CARROU/BAERTSCHI – 177 000 €

Le conseil municipal en prend acte.

### **3 – Objet : Rétrocession des logements communautaires : convention avec VENDEE LOGEMENT**

**Votants : 18**

**Rapporteur : Laurent DUPAS**

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du mandat de gérance pour la gestion de 9 logements, propriété de la commune entre la commune de LES VELLUIRE-sur-VENDEE et la société VENDEE LOGEMENT.

Les 9 logements concernés sont à usage d'habitation et situés à la résidence du Gros Noyer (n°1 à 7), 1 rue Benjamin Mainard et 3 bis chemin du bois.

Ce présent mandat est consenti pour l'année 2025 et pourra être renouvelé deux fois pour une période d'un an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ce mandat de gérance pour la gestion des 9 logements de la commune et autorise le maire à le signer.

### **4 – Objet : Habilitation au centre de gestion Votants : 18**

**Rapporteur : Laurent DUPAS**

- Vu le code général de la Fonction publique,
- Vu le code général des Collectivités Territoriales,
- Vu le code des assurances,
- Vu le Code de la commande publique,
- Vu l'article 8 alinéa 4 g) de l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique.

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale la Vendée peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ;
- Que notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2025 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R2124-3 du Code de la commande publique.

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée est habilité à souscrire pour le compte de notre collectivité des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL :
  - Décès
  - Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS)
  - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

➤ AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC  
:

- Accidents du travail - Maladies professionnelles
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : **4 ans**, à effet du **1<sup>er</sup> janvier 2026**
- Régime du contrat : **Capitalisation**

Le Maire propose ainsi à l'assemblée de donner autorisation au Centre de Gestion pour intégrer la « collectivité ou établissement public » dans la procédure de consultation en vue de la conclusion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, étant bien précisé que la collectivité sera à nouveau consultée, à l'issue de la procédure de consultation, pour se prononcer sur l'adhésion au contrat groupe, au vu des propositions chiffrées proposées par l'assureur.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne habilitation au Centre de Gestion agissant pour le compte de la collectivité, afin de lancer une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

**5 – Objet : Tarifs communaux 2025 Votants : 18**

**Rapporteur : Laurent DUPAS**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs communaux.

Les tarifs de la vaisselle restent inchangés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide des tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

## LOCATION SALLE POLYVALENTE VELLUIRE

| LOCATION                                       | Personne de la commune nouvelle | Associations de la commune nouvelle | Personne et associations hors commune |
|--|---------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|
| 1 journée semaine                              | 160€                            | 80 €                                | 210€                                  |
| Forfait week-end ou jour férié                 | 230€                            | 130€                                | 300€                                  |
| 1 journée supplémentaire (au forfait week-end) | 80€                             | 60€                                 | 100€                                  |
| Vin d'honneur-sépulture                        | 40€                             | 40€                                 | 60€                                   |
| Dépôt matériel                                 | 120€                            | 120€                                | 200€                                  |
| Vente déballage                                | 250€                            | 250€                                | 250€                                  |
| Location partielle (sanitaires-cuisine)        | -                               | 50€                                 | -                                     |
| Electricité                                    | 0.25 € / kw                     |                                     |                                       |
| CAUTION : 500 €                                |                                 |                                     |                                       |

## SALLE ANNEXE DE VELLUIRE

|  |             |     |        |
|--|-------------|-----|--------|
| Forfait week-end ou jour férié                 | 90€         | 90€ | 110€   |
| 1 journée supplémentaire (au forfait week-end) | 15€         | 15€ | 22.50€ |
| Vin d'honneur-réunion-sépulture                | 20€         | 20€ | 30€    |
| 1 journée en semaine                           | 30€         | 30€ | 45€    |
| Electricité                                    | 0.25 € / kw |     |        |
| CAUTION : 250 €                                |             |     |        |

A noter : l'annulation de la réservation (y compris les réservations notées dans le calendrier des fêtes) sera prise en considération seulement pour cas de force majeure (la force majeure désigne un événement imprévu, insurmontable et indépendant de la volonté d'une personne). L'évènement doit être à la fois irrésistible (il ne permet pas de poursuivre l'exécution du contrat) et imprévisible (il ne pouvait pas être prévu au moment de la conclusion du contrat) par exemple : inondation, catastrophe naturelle, incendie, décès.

## LOCATION SALLE POLYVALENTE LE POIRE

| LOCATION                                       | Personne de la commune nouvelle | Associations de la commune nouvelle | Personne et associations hors commune |
|--|---------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|
| 1 journée semaine                              | 140€                            | 70 €                                | 180€                                  |
| Forfait week-end ou jour férié                 | 180€                            | 100€                                | 250€                                  |
| 1 journée supplémentaire (au forfait week-end) | 70€                             | 50€                                 | 90€                                   |
| Vin d'honneur-sépulture                        | 40€                             | 40€                                 | 50€                                   |
| Electricité                                    | 0.25 € / kw                     |                                     |                                       |
| CAUTION : 500 €                                |                                 |                                     |                                       |

## AIRE DE LOISIRS DU POIRE

|  |     |     |      |
|--|-----|-----|------|
| Forfait journalier                             | 50€ | 50€ | 100€ |
| Forfait week-end ou jour férié                 | 70€ | 70€ | 120€ |
| 1 journée supplémentaire (au forfait week-end) | 25€ | 25€ | 50€  |
| CAUTION : 250 €                                |     |     |      |

Pour les associations de la commune : 1 fois par an, gratuité d'une salle et de l'aire de loisirs si l'animation est ouverte au public

## CIMETIERES

|                    |   |      |
|--------------------|---|------|
| Cavernes           | 15 ans  | 350€ |
|                    | 30 ans  | 450€ |
|                    | 50 ans  | 650€ |
| Jardin du souvenir | <u>La plaque</u><br>Gravure à la charge de la famille | 70€  |

|                 |        |                       |
|-----------------|--------|-----------------------|
| Scellement urne | 30 ans | 30 €                  |
|                 | 50 ans | 50 €                  |
| Cimetière       | 30 ans | 60€ le m <sup>2</sup> |
|                 | 50 ans | 90€ le m <sup>2</sup> |
| Colombarium     | 30 ans | 600€                  |

**6 – Objet : Tarifs du MARAIS COMMUNAL 2025 et 2026** **Votants : 17**

**Rapporteur : Laurent DUPAS**

Monsieur Romain PAGEAUD ne participe pas au débat et au vote.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter les tarifs du Marais Communal pour les années 2025 et 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide des tarifs suivants pour les années 2025 et 2026 :

- 16.50 euros net l'UGB pour les bovins
- Et le tableau suivant pour les équins :

|              | Double Poney | Juments | Juments suitées |
|--------------|--------------|---------|-----------------|
| COMMUNE      | 55 €         | 70 €    | 85 €            |
| HORS COMMUNE | 70 €         | 105 €   | 125 €           |

Pour : 11 Contre : 6

**7 - Objet : Convention Gestion du sentier pédagogique du MARAIS COMMUNAL** **Votants :**

**Rapporteur : Laurent DUPAS**

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal de la convention concernant la gestion du sentier pédagogique du MARAIS COMMUNAL du POIRE-sur-VELLUIRE entre la communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée, le syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin et la commune des Velluire-sur-Vendée.

**Le conseil municipal décide de reporter ce sujet à la prochaine réunion de conseil.**

**8 - Objet : Tableau des autorisations d'absence à compter du 01.01.2025**

**Rapporteur : Laurent DUPAS**

**PROJET DE DELIBERATION**

Monsieur le maire propose au conseil municipal un tableau concernant les autorisations d'absence du personnel de la commune qui pourrait être applicable à compter du 01.01.2025.

Il demande au conseil municipal de se prononcer à ce sujet.

Le conseil municipal, après avis du Comité Social Territorial et après en avoir délibéré, décide d'approuver ce tableau qui sera applicable à compter du 01.01.2025.

**9 – Objet : Clôture du budget annexe lotissement du CORMIER** **Votants : 18**

**Rapporteur : Laurent DUPAS**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'ensemble des écritures du budget annexe du lotissement du CORMIER sera réalisé sur 2024.

Considérant que le budget annexe du lotissement du CORMIER n'a plus lieu d'être au vu de la finalisation des ventes des lots, il peut donc être clôturé à la date du 31.12.2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De supprimer à la date du 31.12.2024 le budget annexe lotissement du CORMIER
- Que les résultats de l'exercice 2024 seront repris au budget principal de la commune
- De clôturer le service TVA le concernant
- D'autoriser le maire à accomplir toutes les formalités liées à la présente délibération.

**Questions diverses :**

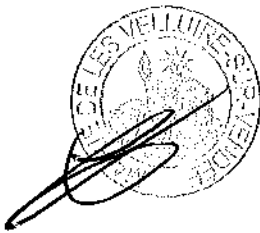
- Attribution du Fonds Vert pour les travaux de rénovation de la mairie siège du POIRE
- Liste des dates des réunions du conseil municipal en 2025
- Marais communal du POIRE : Alexis MAINARD procède à la lecture du compte rendu de la commission Environnement
- Bulletin municipal : Didier SERNAGLIA fait le point sur les articles en attente
- Point sur l'école de VELLUIRE fait par Chantal JAUMIER

Fin de la réunion à 23H00

Le Maire, Laurent DUPAS

Le 21.11.2024

Le secrétaire, Alexis MAINARD



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke, positioned to the right of the official seal.